



Aix-en-Provence, le 31 mars 2014

BUREAU NATIONAL SNCTA
1, rue Vincent Auriol
13 617 AIX-EN-PROVENCE Cedex
Tél. : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95

À

Monsieur le Directeur des Opérations
50, rue Henry Farman
75 720 PARIS CEDEX 15

Objet : Pannes d'écrans radars au CRNA Sud-Est.

Monsieur le Directeur,

Voilà plusieurs mois que les contrôleurs du CRNA Sud-Est sont exposés à des pannes à répétition causant la perte de leur image radar. Ces pannes qualifiées d'*écrans noirs* préalablement classées en *Critique* ont été reclassées depuis en catégorie *Grave* par vos services.

Cette prise en compte au plus au niveau du risque induit par ce type d'incident nous laissait espérer un traitement rapide de cette problématique. Force est de constater qu'il n'en est rien.

Les actions conduites à ce jour n'ont eu aucun effet. Un contrôleur a été très récemment victime d'une extinction d'écran sur une position active.

Plusieurs mois après la détection de ces anomalies, nous ne pouvons plus accepter que des contrôleurs en salle soient exposés à un tel risque de panne pouvant avoir des conséquences graves sur la sécurité des vols. Les contrôleurs du CRNA Sud-Est attendent une prise en compte de ce problème à la hauteur des risques encourus.

Malheureusement, les réponses apportées par la direction du centre ou le responsable SMI sont insuffisantes. Les risques induits par de tels dysfonctionnements ne sont étonnamment pas pris en compte, soit par méconnaissance, soit par négligence. Or, ceux-ci demeurent élevés et réels et ne permettent plus aux contrôleurs aériens du CRNA Sud-Est de rendre le service du contrôle dans les conditions acceptables de sécurité. Constatant l'inefficacité des solutions techniques mises en œuvre à ce jour, nous exigeons que soient prises immédiatement les mesures permettant d'atténuer les effets des pannes redoutées.

En ce sens, les contrôleurs aixois que nous représentons demandent la mise en place immédiate des trois mesures de sauvegarde suivantes, qui pourront être adaptées par le chef de salle en fonction de la demande de trafic.

1. Réservation pour chaque îlot de la salle de contrôle, d'une position de repli immédiat ;
2. baisse substantielle des MV de chaque secteur, élémentaire ou regroupement (appliquées lorsque la charge de travail, globale ou sur des secteurs particuliers, sera telle que la sécurité pourra être engagée en cas de nouvelle panne) ;
3. mise à l'écart préventive des matériels fortement suspectés d'être à l'origine de ces pannes et l'acquisition de matériels de remplacement à la fiabilité éprouvée.

Nous ne doutons pas que, prenant la mesure des risques encourus, vous ordonnerez très rapidement la mise en œuvre de ces mesures de bon sens demandées par nos représentants locaux du CRNA Sud-Est.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National du SNCTA

Olivier GIUGE

Jérôme LAUTRETTE



Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien
1, rue Vincent Auriol – 13601 Aix en Provence CEDEX 1
Tél : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95 E mail : bn@sncta.fr
<http://www.sncta.fr>

Membre Fondateur de l'ATCEUC (Air Traffic Control European Union Coordination)